

Envoi : 27/02/2018  
Réception par le Préfet : 27/02/2018  
Publication : 02/03/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2018-2-10-2

Séance du vendredi 23 février 2018

## **AIDES DEPARTEMENTALES A LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET A LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mmes BOHN, DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, Mme VALLAT, M. VOGT.

### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.  
M. DELMOND donne procuration à Mme DREXLER.  
M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. STRAUMANN.  
Mme MILLION donne procuration à M. MUNCK.  
Mme SCHMIDIGER donne procuration à Mme PAGLIARULO.  
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-4-4-3 du 8 décembre 2010 relative au budget primitif 2011 de la politique de l'habitat, approuvant la nouvelle politique départementale de l'habitat,
- VU le Contrat Local d'Engagement départemental signé en date du 1<sup>er</sup> novembre 2011 et modifié par avenant signé en date du 30 décembre 2013,
- VU le Contrat Local d'Engagement de Mulhouse Alsace Agglomération signé en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011,
- VU le Programme d'Intérêt Général départemental signé en date du 23 mai 2012 et ses avenants,
- VU le Programme d'Intérêt Général de Mulhouse Alsace Agglomération signé en date du 25 janvier 2012 et son avenant n° 1 signé en date du 30 juin 2014,

- VU la délibération du Conseil Général 2013-4-10-1 du 18 octobre 2013 modifiant les aides départementales sur fonds propres apportées à l'amélioration du parc privé,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2014-6-10-1 du 13 juin 2014 relative aux aides départementales à la lutte contre l'habitat indigne et à la précarité énergétique,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil Départemental n° CD-2017-7-10-3 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'habitat,
- VU l'accord de la commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement, exprimé en date du 16 février 2018,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde les subventions d'investissement au titre de la lutte contre l'habitat indigne, telles que présentées dans le tableau joint à la délibération pour un montant total de 35 000 € dont 10 000 € au titre du Programme d'Intérêt Général mulhousien ;
- ❖ Accorde les subventions d'investissement au titre de la lutte contre la précarité énergétique, telles que présentées dans le tableau joint à la délibération pour un montant total de 6 500 € dont 1 500 € au titre du Programme d'Intérêt Général mulhousien ;
- ❖ Précise que ces subventions feront l'objet d'un versement unique ;
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront à prélever sur le programme H221, chapitre 204, fonction 72, nature 20423 et 204143.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité